L'Union des cultivateurs franco-ontariens

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des revenus et dépenses	6
Sommaire des principales conventions comptables	7
Notes complémentaires	8 - 11

Tél./Tel: 613 443 5201
Téléc./Fax: 613 443 2538
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./LLP
991 chemin Limoges Road
C.P./PO Box 128
Embrun ON K0A 1W0 Canada

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de
L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Union des cultivateurs franco-ontariens, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et l'état des revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

BDO Canada s.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, L'Union des cultivateurs franco-ontariens tire des produits de cotisations et de levée de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations, du déficit des produits sur les charges, de l'actif à court terme et de l' actif net.

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan de L'Union des cultivateurs franco-ontariens au 31 décembre 2010, et les états de revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada SRL

Comptables Agréés, experts-comptables autorisés
Embrun (Ontario)
le 3 mars 2011

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
Bilan

31 décembre		2010		2009
Actif				
Court terme				
Encaisse	$	**26,314**	$	38,127
Dépôt à terme et intérêts courus (Note 3)		**25,979**		25,000
Créances		**19,774**		1,871
Frais payés d'avance		**3,114**		-
		75,181		64,998
Avances à l'Agricom - organisme sous influence notable, aucun mode de remboursement, sans intérêts		**-**		7,359
	$	**75,181**	$	72,357
Passif et Actifs nets				
Court terme				
Comptes fournisseurs et frais courus	$	**15,136**	$	11,426
Engagement (Note 6)				
Actifs nets non affectés		**60,045**		60,931
	$	**75,181**	$	72,357

Au nom du Conseil d'administration:

Marc W. [signature] Administrateur

____________________ Administrateur

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2010	2009
Solde, au début	$ 60,931	$ 84,748
Déficit des produits sur les charges	(886)	(23,817)
Solde, à la fin	$ 60,045	$ 60,931

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2010	2009
Produits		
Financement stable (Note 4)	$ 99,257	$ 199,612
Revenus de projets (Note 5)	108,555	95,871
Cotisations des membres, parrains et commandites	16,215	21,146
Intérêts et dons	1,230	216
Recouvrement de dépenses	5,045	3,285
	230,302	320,130
Charges		
Achats d'immobilisations corporelles	-	3,218
Association et souscriptions	1,933	3,979
Assurances	786	4,153
Dons	250	325
Entretien et réparations	420	741
Frais de bureau et de fournitures	4,962	9,005
Frais de déplacements et d'hébergement	7,946	14,706
Frais de réunions et de formation	5,700	8,097
Honoraires professionnels et frais de consultants	19,909	8,824
Intérêts et frais bancaires	225	211
Loyer	19,200	19,200
Publicité et promotion	4,555	46,895
Salaires, avantages sociaux et aides temporaires	158,707	218,023
Téléphone	6,595	6,570
	231,188	343,947
Déficit des produits sur les charges	$ (886)	$ (23,817)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2010

Statut

L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union des cultivateurs est exempt d'impôt en vertu de l'article 149(1)(l) sur les organismes à but non lucratif de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont passées en charge au moment de leur acquisition.

Utilisations d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin du déficit des produits sur les charges de l'exercice en cours duquel ils deviennent connus. La principale estimation utilisée lors de la préparation de ces états financiers est pour les comptes fournisseurs et frais courus. Les résultats actuels peuvent différés de ces estimations.

Constatation des produits

L'union des cultivateurs franco-ontariens applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus d'intérêts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
Notes complémentaires

31 décembre 2010

1. Instruments financiers

L'Union classifie ses instruments financiers dans une des catégories suivantes selon la raison que l'instrument fut acquis. Les conventions comptables de chacune des catégories sont comme suit:

Disponibles à la vente
L'encaisse, le dépôt à terme et les créances sont classés comme disponibles à la vente. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur. À chaque date subséquente de bilan, ils sont comptabilisés à la juste valeur avec toute variation de la juste valeur étant enregistrée dans l'état de l'évolution des actifs nets dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent, lorsqu'ils possèdent une valeur de marché coté dans un marché actif. Les frais de transactions, si applicables, sont passés à la dépense.

Prêt et créances
Les avances à l'Agricom transférés dans le cadre d'une opération entre apparentés est classé comme un prêt et créances. Le montant établi, évalué à la valeur comptable, conformément au chapitre 3840, sert de base pour l'évaluation ultérieure au coût après amortissement. La juste valeur marchande des avances n'est donc pas calculée car il n'existe aucun marché actif pour ce prêt entre apparentés.

Autres passifs financiers
Les autres passifs financiers comprennent les comptes fournisseurs et frais courus. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et subséquemment au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de transactions, si applicable, sont passés à la dépense.

2. Gestion du capital

L'association considère son capital comme étant ses actifs nets, soit la différence entre les actifs et les passifs sur son bilan. L'association gère la structure de son capital en s'assurant de préparer, de façon annuelle, un budget opérationnel basé sur les produits estimés approuvé par le conseil d'administration. Ce budget est partagé avec tous les administrateurs de l'association afin d'assurer le maintien du capital. L'objectif de l'association dans la gestion de son capital est de maintenir sa continuité d'exploitation ainsi supportant ses opérations et maintenant ses fonctions corporatives et administratives. L'association n'est pas assujettie à des exigences extérieures concernant son capital.

3. Dépôt à terme

	2010	2009
Dépôt remboursable avant échéance au taux d'intérêts de 0.5%, échéant en décembre 2011	$ 25,979	$ 25,000

31 décembre 2010

4. Financement stable

	Solde d'ouverture	Revenu reçu durant l'année	Revenus reportés	Revenus de financement stable
FAO	$ -	$ 84,424	$ -	$ 84,424
FACO	-	5,236	-	5,236
NFU	-	9,597	-	9,597
	$ -	$ 99,257	$ -	$ 99,257

5. Revenus de projets

	Solde d'ouverture	Subvention reçue (remboursée) durant l'année	Revenus reportés	Revenus de projets de l'année
CAA*	$ -	$ 29,197	$ -	$ 29,197
CCCM*/ACC* et IDC*	-	27,200	-	27,200
IGA*	-	7,500	-	7,500
MAAARO*	-	3,060	-	3,060
RDÉE*	-	500	-	500
SDCPR*	-	7,500	-	7,500
Farm Start	-	(8,102)	-	(8,102)
Fondation Trillium	-	15,200	-	15,200
Patrimoine Canada	-	25,000	-	25,000
Autres	-	1,500	-	1,500
	$ -	$ 108,555	$ -	$ 108,555

***Acronymes**
Conseil de l'Adaptation Agricole
Conseil canadien de la coopération et de la mutualité
Association des coopératives du Canada
Initiative de développement coopératif
Institut de la gestion agricole
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario
Réseau de développement économique de l'estrie
Société de développement communautaire Prescott-Russell

Au cours de l'exercice, l'organisme a participé aux projets suivants :
- Accroissement des capacités - statut : actif
- Création d'une coopérative de consommateurs pour l'utilisation de main-d'oeuvre agricole - statut : actif
- Agritour - statut : terminé
- Valorisation du capital humain - statut : terminé
- Maison Familiale Rurale - statut : actif
- Futur de Agro Alimentaire - statut : actif
- Jardin Communautaire (Earlton) - statut : terminé
- Agent de communication et de développement du leadership - statut : actif
- FarmON - statut : terminé
- Futur de l'Agro - statut : actif
- Calendrier de formation et/ou gestion - statut : actif
- Coopérative de consommateurs pour l'utilisation de main-d'oeuvre agricole - statut : actif
- Planification stratégique - statut : actif

Au cours de l'exercice, l'Union des cultivateurs franco-ontariens s'est retiré de tout engagement envers le projet Farm Start. Un montant de $8,102 a été remboursé à Farm Start afin de combler le manque de dépenses dans le projet. Le solde remboursé représente donc la différence entre la subvention reçue et les dépenses réelles du projet.

6. Engagement

Au cours de l'exercice, l'Union des cultivateurs franco-ontariens a loué ses locaux pour la somme de $ 18,000 (2009 - $ 18,000). En 2008, l'Union des cultivateurs franco-ontariens s'est engagé dans une entente de location à raison de $ 1,500 par mois. Ce contrat fut renouvelé en 2011 pour une période de trois ans.

L'engagement pour les 3 prochaines années est indiqué ci-dessous:

2011	$	18,000
2012		18,000
2013		18,000
	$	54,000

7. Dépendance économique

En 2010, environ 50% (2009 - 43%) des revenus proviennent de contributions gouvernementales. La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de la corporation serait affectée par la perte de ces revenus.

8. L'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

9. OSBL sous influence notable

L'Union des cultivateurs franco-ontariens exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Les membres du conseil de l'Union des cultivateurs franco-ontariens sont les mêmes que ceux d'Agricom.

Le but d'Agricom est de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française.

La nature des intérêts économiques se limite à un prêt de l'Union des cultivateurs franco-ontariens à Agricom pour la somme de $ 0 (2009 - $ 7,359).

L'Union des cultivateurs franco-ontariens a engagé les services d'Agricom pour une somme total de $ 0 (2009 - $ 257) durant l'exercice.